

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Réseau Inter-Professionnel « Insertion »

29 septembre 2015 au SESSAD Le Tremplin

Ordre du jour

L'évolution des classifications concernant l'autisme - La démarche diagnostique, selon les recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé (HAS) présentée assurée par le CRA

Voir supports en pièces jointes : « Evolution des concepts & Procédure diagnostique » + « Procédure diagnostique chez la personne autiste adulte » + « recommandations HAS : Autisme et autres TED : diagnostic et évaluation chez l'adulte »

Echanges entre les participants :

Autour du diagnostic :

- engager une démarche diagnostique doit avoir du sens, elle peut être différée lorsque la personne n'est pas prête
- l'annonce du diagnostic représente une étape cruciale nécessitant l'accompagnement de la personne et de ses parents et proches
- intérêt du diagnostic : donne des clés de compréhension aux personnes avec TED, à leurs familles et aux professionnels qui les accompagnent et permet de mettre en place des aménagements adaptés. Il est important de préciser dans les évaluations, les ressources globales des personnes (capacités et limites) afin d'individualiser les aménagements.
- dans le cas de troubles associés, il est nécessaire d'explorer :
 - o leurs raisons. Ex : les troubles alimentaires ne sont pas forcément liés aux particularités sensorielles
 - o leurs fonctions. Ex : les rituels dans l'autisme rassurent ≠ TOC
- l'évaluation diagnostique est remise à la personne qui peut la transmettre à qui elle souhaite

Autour de l'accompagnement :

- en l'absence d'un diagnostic, la personne avec autisme ne peut être orientée vers les structures et services spécialisés
- mais attention, il faut éviter la logique de la filière unique. En effet, chaque institution et service est concerné par l'accompagnement de ce type de public en prenant en compte ses besoins spécifiques.
- il est précisé l'importance de la sémantique afin d'utiliser un langage commun indispensable pour se comprendre et favoriser la coopération
- le projet de vie de la personne ne doit pas uniquement prendre en compte ses compétences ou ses centres d'intérêt, son bien-être doit primer

La prochaine réunion du réseau inter-professionnel « insertion » aura lieu **le mardi 12 janvier 2016**

Ordre du jour :

La psychoéducation : « Comment je m'approprie mon handicap ? »
présentation assurée par l'équipe du CRA